

HEBERGEMENT TEMPORAIRE, PARLONS EN !

Les raisons pour faire appel à l'Hébergement temporaire :

L'usure des aidants familiaux : l'HT devient un relais précieux pour pouvoir « souffler » prendre des vacances ceci ponctuellement ou régulièrement.

Dépannage ponctuel : dans une situation difficile par exemple des travaux de réaménagement d'un logement.

Période test pour voir si la vie en collectivité peut être une solution. D'ailleurs au CRL nous préconisons toujours un séjour temporaire avant une décision d'hébergement durable.

Période de transition entre, par exemple, un centre de rééducation et le retour au domicile.

Où trouver un accueil temporaire et pour combien de temps ?

Le Centre René Labreuille au Cannet Rocheville dispose de **trois places** pour un accueil en hébergement temporaire au sein d'un Foyer d'accueil Médicalisé de 54 places pour des personnes ayant un **handicap moteur**.

HANDAS a une chambre d'accueil temporaire au **foyer de SCLOS ouvert au polyhandicap** pour 13 places.

La durée du séjour est de **trois mois dans l'année** qui suit l'orientation de la CDAPH. Le séjour peut être fractionné en plusieurs périodes. Au CRL nous préconisons un séjour minimum d'un mois mais toute situation particulière peut être étudiée. A Handas pas de durée minimum l'hébergement temporaire vient compléter l'accueil de jour le cas échéant.

Que faire pour activer un séjour d'hébergement temporaire ? :

Si vous êtes atteint d'un handicap moteur, pour pouvoir bénéficier de ce service il convient de

- faire une demande d'orientation à la MDPH pour un Foyer d'Accueil Médicalisé.
La CDAPH donnera une orientation pour un an indispensable pour accéder à ce service.
- faire parvenir un dossier d'admission (qui comporte une partie à remplir par un médecin) qui vous est procuré sur demande à l'accueil des Foyers.
- Faire une demande d'aide sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement.

Cette offre de service est encore mal connue des usagers potentiels. Il ne faut pas hésiter à en parler autour de vous où à faire une demande si vous êtes concerné. Aujourd'hui notre accueil en Hébergement Temporaire au CRL est utilisé à hauteur de 40% notre objectif est d'avoir un taux d'occupation à hauteur de 70%

Combien ça coute ?

L'aide sociale prend en charge les frais d'accueil (environ 200€ par jour) mais demande la réversion d'une participation à hauteur du forfait hospitalier (actuellement **18 € par jour**).

Conseil :

La lourdeur administrative de la démarche initiale est réelle et prend du temps. Il vaut mieux activer une demande avant de se retrouver en situation d'urgence, cela ne coûte rien sauf la peine d'effectuer les démarches et l'on reste libre d'activer ou non un ou plusieurs séjour(s) dans l'année.

Contacts :

Contact pour tous renseignements complémentaires : téléphoner au Centre Labreuille (LE CANNET) à Fabienne MOSESCO (sauf le jeudi) 04 92 18 62 34.

Pour obtenir un dossier : secrétariat du CRL : 04 92 18 62 32.

Pour le foyer de SCLOS (Handas) : téléphoner au 04 93 79 46 12

Remerciements aux familles qui avaient participé à la précédente réunion des aidants familiaux de la part de M Thérage d'Handas. Leur demande a permis de concrétiser avec le Conseil Général l'ouverture du studio d'accueil en Hébergement temporaire de SCLOS.

Cette année la demande des familles pour faciliter l'accès à ce service en diminuant la lourdeur administrative serait une position bienvenue de la MDPH qui porterait la validité de l'orientation à cinq ans au lieu d'un serait.

De même qu'une position plus favorable du règlement départemental qui fixe à ce jour la participation journalière à 18€. Cette somme pouvant être un obstacle quand on conserve la charge d'un appartement une révision à la baisse serait également bienvenue.

Robert KEZEL le 22 novembre 2013 à l'occasion de la journée des aidants familiaux de Nice en présence de la directrice de la MDPH et du conseiller général en charge des questions sur le handicap.